

Conseil d'arrondissement

Séance du 1^{er} décembre 2021

Vœu de l'Exécutif du 20^e arrondissement relatif à la prise en charge des personnes à la rue

Considérant les difficultés économiques et sociales qui se sont ajoutées ces derniers mois à la crise sanitaire pour les ménages les plus fragiles, certains ayant basculé dans la grande précarité et perdu leur logement ;

Considérant les efforts déployés par l'État, appuyé par les collectivités territoriales, pendant l'hiver 2020 pour mettre à l'abri des personnes à la rue et la décision saluée par les élus comme par les associations de ne pas refermer les places d'hébergement d'urgence à l'issue de la période hivernale ;

Considérant cependant que ces places d'hébergement restent insuffisantes pour faire face aux besoins recensés, notamment durant la dernière Nuit de la Solidarité au cours de laquelle 2 800 personnes à la rue ont été dénombrées à Paris, dont près de 100 dans le 20^e ;

Considérant que la nouvelle période hivernale qui s'ouvre nécessite plus que jamais une mobilisation des pouvoirs publics pour permettre la mise à l'abri des personnes à la rue ;

Considérant les alertes de plus en plus régulières des communautés éducatives sur des familles d'enfants scolarisés ne disposant d'aucune solution d'hébergement ;

Considérant le courrier adressé le 10 novembre dernier par l'ensemble des Maires d'arrondissement de la majorité municipale au Préfet d'Ile-de-France, demandant une action renforcée en matière de mise à l'abri des personnes à la rue et de création de nouveaux hébergements d'urgence pour répondre à la crise sociale et humanitaire qui se profile ;

Considérant la proposition formulée par les Maires d'arrondissement de la majorité d'œuvrer conjointement avec les services de l'État afin que des solutions supplémentaires soient trouvées rapidement pour mettre à l'abri davantage de personnes, notamment par la mobilisation des gymnases municipaux ;

Considérant la question d'actualité posée par la Maire du 10^e arrondissement lors du dernier Conseil de Paris sur le même sujet, demandant une meilleure connaissance des

efforts fournis par les services de l'État, ainsi qu'un meilleur recensement des besoins à l'heure actuelle, notamment pour les familles avec enfants sans solution ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- **La préfecture d'Ile-de-France s'engage aux côtés de la Ville et des associations de solidarité pour la création rapide de nouvelles places d'hébergement d'urgence, afin de permettre la mise à l'abri des familles avec enfants et d'un maximum de personnes aujourd'hui sans solution ;**

- **La préfecture d'Ile-de-France transmette régulièrement des données fiabilisées sur les opérations de mise à l'abri réalisées par l'État à Paris et dans le 20^e arrondissement pour permettre de mieux identifier les besoins et mieux calibrer la réponse des pouvoirs publics en matière d'hébergement mais aussi de suivi social adapté aux profils et au volume de personnes à la rue ou en grande difficulté ;**

- **Les pouvoirs publics renforcent leur engagement pour l'accès à un logement pérenne pour toutes et tous, afin de permettre un désengorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence aujourd'hui saturés.**